



# Déclaration spéciale des revenus fonciers 2011

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Notre conseil : déclarez vos revenus fonciers en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), c'est plus simple. Vous n'avez plus de calculs intermédiaires à effectuer, le résultat est reporté automatiquement sur votre déclaration de revenus et vous retrouverez chaque année les principaux éléments déclarés en ligne l'année précédente, sans avoir à les ressaisir.

## 100 Votre état civil et votre adresse

Nom et prénoms

Adresse complète du domicile

*La 2044 spéciale n'est pas obligatoire, cela peut être la "2049"*

## 110 Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous pages 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf 30 %	Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Périssoi, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1\* \_\_\_\_\_  
 Immeuble 2\* \_\_\_\_\_  
 Immeuble 3\* \_\_\_\_\_  
 Immeuble 4\* \_\_\_\_\_  
 Immeuble 5\* \_\_\_\_\_  
 Immeuble 6\* \_\_\_\_\_

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2011 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

\* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

## 120 Votre signature

Datez et signez ci-contre

201 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Dispositifs spécifiques				Périssof, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	Nom et prénom du locataire
	26 %	30 %	Borloo neuf et Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %		
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C2A Albret
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1      Immeuble 2      Immeuble 3  
 Nombre de locaux **1**      Nombre de locaux      Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

- 211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés
- 212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires
- 213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

- 214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 Total des recettes : lignes 211 à 214

3244 ← *Loyers encaissés NT en 2011*

3244 →

220 Frais et charges

- 221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)
- 222 Autres frais de gestion : 20 € par local
- 223 Primes d'assurance
- 224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)
- 225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire
- 226 Indemnités d'éviction, frais de logement
- 227 Taxes foncières, taxes annexes de 2011 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

Régimes particuliers

- 228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215
- 229 Déduction pratiquée en 2011 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)

Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

- 230 Provisions pour charges payées en 2011
- 231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2010
- 240 Total des frais et charges : lignes 221 à ligne 230 – ligne 231

20 ← *Journaux imposés*

225 ← *Taxe foncière y compris Taxe ordures ménagères*

150 ← *Frais de Copro payés en 2011*

395 →

250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 610)

4966 →

260 Revenus fonciers taxables

- 261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250
- 262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)
- 263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262

- 2117

- 2117 →

rales et urbaines

Date d'acquisition de l'immeuble

01/12/2006

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Le Golf d'Albret

47230

Barbasche

Immeuble 4

Immeuble 5

Immeuble 6

Immeuble 7

Immeuble 8

Nombre de locaux

Total des lignes à reporter page 6

211  
212  
213  
214  
215



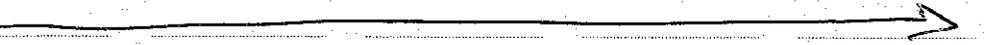
F 3244

221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
230  
231

240  
250



G 395



H 4966

261  
262  
263



I -2717

## 400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux (suite de la première page)

### 401 Détail par poste et catégorie d'immeubles

Secteurs sauvegardés  
ou assimilés  
Autorisation de travaux  
obtenue à partir du 1/01/95

4A

4B

4C

4D

Revenus bruts

Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)

Intérêts d'emprunts

Bénéfice (+) ou déficit (-)

### 410 Immeubles spéciaux

#### 411 Catégories et caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Nom et prénom des locataires

Date d'acquisition  
de l'immeuble

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

1 Secteurs sauvegardés  
ou assimilés  
Autorisation de travaux obtenue  
à partir du 1/01/95

#### 420 Recettes

##### Immeubles donnés en location

421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

430 Total des recettes : lignes 421 à 423

Nombre de locaux

4E

#### 440 Frais et charges

441 Frais d'administration et de gestion

(rémunération des concierges; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers; frais de procédure)

442 Autres frais de gestion : 20 € par local

443 Primes d'assurance

444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)

445 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)

446 Dépenses de grosses réparations (nus-propriétaires seulement et remplir la rubrique 600)

447 Dépenses spécifiques aux monuments historiques

448 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

449 Indemnités d'éviction, frais de relogement

450 Taxes foncières et taxes annexes de 2011

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

##### Régimes spécifiques

451 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice)

10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 430

##### Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

452 Provisions pour charges payées en 2011

453 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2010

454 Total des frais et charges : lignes 441 à 452 – ligne 453

460 Intérêts d'emprunt (et remplir la rubrique 610)

4F

4G

#### 470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles

Ligne 430 – ligne 454 – ligne 460

Monuments historiques

Nues-proprétés

Nom et adresse des sociétés

5E

5N  
5O  
5P

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

2 Monuments historiques

3 Nues-proprétés

Total des lignes  
à reporter page 6

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421  
422  
423  
430

441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449

450

451

452  
453

454  
460

5J  
5L

470 5M

5S

**Descriptif des frais**

**600 Paiement des travaux**

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

*indiquer les intérêts payés sur le crédit en 2011 et le coût de l'assurance décès invalidité'*

**610 Intérêts d'emprunt**

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
Immeuble 1 "banque"	610412006	4566
Immeuble 1 Assurance décès duplet	610412006	400

**620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel**

621 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1	0 €
622 Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	- 2117 €
623 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 5E + 5P des pages 4 et 5	0 €
624 Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5	0 €
630 Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	- 2117 €

*En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case 4 BA de votre déclaration n° 2042.  
En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.*

**650 Déficits antérieurs restant à imputer**

*Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs*

*Prendre le tableau de l'année précédente et le reporter*

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2010	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 630*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens		Déficits restant à reporter au 31/12/2011
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)	
2001	€	€	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
2002	€	€	€	
2003	€	€	€	
2004	€	€	€	
2005	€	€	€	
2006	€	€	€	
2007	6968 €	€	6968 €	
2008	0 €	€	0 €	
2009	0 €	€	0 €	
2010	0 €	€	0 €	
2011	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	€	

651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2010

6968 €

Montant à reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042

*faire le report*

660 Montant de l'amortissement « Robien », « Borloo neuf », « Robien SCPI » et « Borloo SCPI » déduit (investissements réalisés en 2009)

€ À reporter case 4BY de votre déclaration n° 2042 C

\* et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042

700 Répartition du déficit

701 Propriétés rurales et urbaines, secteurs sauvegardés ou assimilés et nues-propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702 Total des revenus bruts : cases (A + F + I + 4A + 4E)

703 Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H + 4C + 4G + 5L + 5O)

704 Total des frais et charges : cases (B + C + G + 5J + 5N)

705 Total des cases (4B + 4F)

706 Résultat net : lignes (702 - 703 - 704 - 705)

3244	€
4266	€
305	€
	€
- 2117	€

Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 707 à 712) uniquement en cas de déficit

707 Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702

708 Différence des lignes (702 - 703 - 704) €

709 Si la ligne 708 est négative

Reportez le montant de la ligne 708 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 708 dépassant 10 700 € (1) en case 7B ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 705 en case 7E ci-dessous

710 Si la ligne 708 est positive

Reportez le montant de la ligne 706 en case 7E ci-dessous

711 Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702

712 Différence des lignes (702 - 703)

Reportez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 704 dépassant 10 700 € (1) en case 7B ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 705 en case 7E ci-dessous

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsol" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice).

1722 €

À reporter case 7D ci-dessous

720 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721 Total des cases (5E + 5M) de la page 5

Bénéfice à reporter case 7F ci-dessous. Déficit à reporter case 7G ci-dessous.

760 Montants à reporter sur la déclaration n° 2042

761 Propriétés rurales et urbaines, Secteurs sauvegardés ou assimilés et Nues propriétés

Revenus nets		Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers		Part du déficit imputable sur votre revenu global	
7A	€	7B	€	7C	395 €
		7D	1722 €	7E	€

762 Monuments historiques

7F	€	7G	€
----	---	----	---

763 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n° 2042

	€	1722 €	€	395 €	€
À reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042		À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042		À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042	

Ce sont les deux chiffres à reporter dans la déclaration 2042

800

## Votre tableau d'amortissement

### Option pour la déduction au titre de l'amortissement

801 Investissements au titre des logements neufs  
 802 N° de l'immeuble  
 803 Dispositif d'amortissement

**810 Investissement initial**

811 Prix de revient de l'immeuble  
 812 Date de début de la période d'amortissement  
 813 Montant de la déduction pratiquée en 2011 au titre de l'amortissement  
 814 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2011 au titre de l'amortissement

**820 Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation**

Première tranche de travaux

821 Montant des dépenses  
 822 Date de début de la période d'amortissement

Deuxième tranche de travaux

823 Montant des dépenses  
 824 Date de début de la période d'amortissement

Troisième tranche de travaux

825 Montant des dépenses  
 826 Date de début de la période d'amortissement  
 827 Montant de la déduction pratiquée en 2011 au titre de l'amortissement  
 828 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2011 au titre de l'amortissement

**830 Dépenses d'amélioration**

Première tranche de travaux

831 Montant des dépenses  
 832 Date de début de la période d'amortissement

Deuxième tranche de travaux

833 Montant des dépenses  
 834 Date de début de la période d'amortissement

Troisième tranche de travaux

835 Montant des dépenses  
 836 Date de début de la période d'amortissement  
 837 Montant de la déduction pratiquée en 2011 au titre de l'amortissement  
 838 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2011 au titre de l'amortissement

**840 Montant total de la déduction pratiquée en 2011 au titre de l'amortissement (lignes 813 + 827 + 837)**

À reporter ligne 229 page 2 ou 3

**850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)**

851 N° de la société  
 852 Prix de revient de la souscription  
 853 Date de début de la période d'amortissement

**854 Montant de la déduction pratiquée en 2011 au titre de l'amortissement**

À reporter ligne 113 page 1

855 Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2011 au titre de l'amortissement

**860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble**

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2011, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement

870

**Renseignements divers**